

A retenir

Plantations Les plantations sous chenilles précoces sont terminées.
Soyez vigilants sur certaines parcelles à risque; des dégâts de taupins ou de pythium peuvent être observés.
Soyez plus vigilants sur l'observation des plants dont la plantation aurait été retardée.

• Stades phénologiques

Pour les cultures sous abris, le stade début floraison mâle est atteint sur les plants greffés sur courge.
Pour les cultures sous chenilles précoces (plantations des semaines 11 à 13), les stades s'échelonnent de 2 feuilles vraies pour les plantations du début de la semaine 13 à 5-6 feuilles pour les plantations de la semaine 11.
Les plantations sous chenilles semi-précoces sont en cours.

• Etat des cultures

Les cultures sous abris et sous chenilles précoces sont généralement saines.

Parcelles chenilles précoces : Sur les plantations de la semaine 11, l'état du système racinaire est satisfaisant (racines blanches). Un bon développement est observé.

Pour les plantations réalisées en semaine 12 et début de semaine 13, les états sanitaires du système racinaire sont plus hétérogènes et moins satisfaisants. Ceci est une conséquence du changement climatique de la semaine 13, avec une baisse des températures.

Des dégâts de taupins (perforation au niveau du collet) sont observés sur quelques parcelles à risques (précédents culturaux favorables et zones de sol « plus frais »). De même sur des parcelles « plus froides » (zones de terrain blanc, bas de parcelles...), des dégâts de pythium (étranglement au collet, pertes du système racinaire avec des racines nécrosées) peuvent être observés.

Ces symptômes ne sont pas observés sur la majorité des parcelles. Si le stade de la culture n'est pas trop avancé, des remplacements de plants peuvent être envisagés.

Parcelles chenilles semi-précoces: Les plantations de ce type démarrent cette semaine. Quelques plantations retardées demandent une surveillance des plants accrue avant la mise en place (observations du système racinaire et humidité de la motte).

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière melon de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL et la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.